



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Licenciements par la société AMIS-SIFCOR

Question orale n° 169

Texte de la question

M. Bartolomé Lenoir attire l'attention de Mme la ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée du travail et de l'emploi, sur les licenciements décidés par la société AMIS-SIFCOR. La société AMIS, sous-traitant automobile et filiale du groupe SIFCOR, installée dans la Creuse, à Guéret, est placée en redressement judiciaire depuis le 30 octobre 2024, entraînant le licenciement de 40 employés pour motif économique. Pour l'heure aucun reclassement spécifique n'est prévu pour ces employés licenciés, hormis l'accompagnement de France Travail avec lequel des rendez-vous sont prévus. Un plan de sauvegarde emploi (PSE) a été signé à Lyon le 29 janvier 2025 et un administrateur a été nommé. Ces ouvriers et leurs familles déjà fragilisés par des années de chômage partiel subi ne pourront même pas bénéficier de primes supralégales. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour assurer un reclassement rapide et effectif pour ces employés licenciés.

Texte de la réponse

SOCIÉTÉ AMIS-SIFCOR

Mme la présidente . La parole est à M. Bartolomé Lenoir, pour exposer sa question, no 169, relative à la société Amis-Sifcor.

M. Bartolomé Lenoir . Je souhaite interroger le gouvernement sur l'entreprise Amis, sous-traitant automobile qui possède un site à Guéret, dans mon département, la Creuse.

En préambule, il me semble nécessaire de dire que le secteur automobile français est en chute libre à cause d'une politique ubuesque : d'un côté, la France, via l'Union européenne, livre son industrie à la Chine et aux États-Unis, où les normes en matière d'émission de CO2 sont bien moins exigeantes que les nôtres ; de l'autre, le socialisme latent dans notre pays augmente perpétuellement les charges et les taxes pesant sur nos entreprises.

En conséquence, la Creuse va encore perdre un pan de son attractivité économique, avec la fermeture de ce site. Notre ruralité est le grand perdant perpétuel d'une politique que l'on voudrait écologique. Rappelons au passage que, dans la Creuse, on est en train de fermer les lignes de train pour les remplacer par des bus ! Il est essentiel de renouer avec le bon sens : que pouvons-nous faire pour conserver ce site ? Le gouvernement a-t-il, avec le groupe Sifcor, trouvé un potentiel repreneur ?

Je me suis rendu sur le site de Guéret pour rencontrer les salariés de la société Amis. Ce sont des gens honnêtes, qui ont beaucoup travaillé et sont fiers du savoir-faire qu'ils maîtrisent. Ces personnes seront licenciées et vont se trouver, ainsi que leurs familles, en grande difficulté dans les jours à venir. Que comptez-vous faire pour elles ? Dans une France où le travail a plus que jamais besoin d'être encouragé, nous devons les soutenir, car elles le méritent.

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre chargée du travail et de l'emploi.

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre chargée du travail et de l'emploi* . Lors d'un déplacement dans l'Allier, j'ai eu l'occasion de discuter du sort de l'entreprise Amis avec le maire de Montluçon, ville où la société possède un autre site de production. Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'entreprise et l'administration pour améliorer le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pendant la phase d'élaboration. Des discussions sont également en cours avec le comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri) et la délégation interministérielle aux restructurations d'entreprises.

Nous sommes dans une phase d'accompagnement professionnel des salariés. Nous travaillons étroitement avec le régime de garantie des salaires pour prendre en charge les aides accessoires aux mesures de reclassement du PSE. Eu égard à l'importance des effectifs concernés, le ministère du travail et de l'emploi a activé la prestation « grands licenciements », pour renforcer l'accompagnement des salariés de Guéret et de Montluçon, en plus du contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Les salariés sont pris en charge de manière anticipée ; pendant six semaines, ils bénéficient d'une information sur les conséquences de leur licenciement, d'une aide dans leur démarche d'adhésion au CSP et d'un premier appui dans leur réflexion sur leur projet professionnel, en lien avec France Travail.

Le 12 février, la préfecture de la Creuse a réuni les représentants syndicaux, le cabinet chargé de l'accompagnement et des acteurs économiques du territoire qui proposent des offres d'emploi. Une commission de suivi du PSE veillera à la bonne application des mesures prévues.

Je conviens avec vous que tout cela s'inscrit dans le cadre d'une profonde restructuration du secteur automobile. Celui-ci connaît de grands bouleversements qui affectent des sites et des fournisseurs de rang deux ou trois, dans votre département comme dans d'autres.

Mme la présidente . La parole est à M. Bartolomé Lenoir.

M. Bartolomé Lenoir . Je vous remercie pour votre réponse. Cependant, et avec tout le respect que je vous dois, j'espère que vos propos se traduiront en actes. Car les salariés du site de Guéret n'ont à ce jour aucune réponse concrète. Or ils ont besoin de savoir ce qui est prévu pour eux, notamment s'agissant des indemnités.

Données clés

Auteur : [M. Bartolomé Lenoir](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - UDR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 169

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#)

Réponse publiée le : 19 février 2025, page 1372

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [11 février 2025](#)